

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2014

Date de convocation : 19 septembre 2014.

Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines.

Présents : MM ANDRE, DESMARET, DESMOULINS, GOESSENS, PERDU, POINTIN, SRACZYK, THIEUX, et Mmes DEBRAY, FERRET, GREBAUT, LEMAIRE, MARCOLLA, RIBOULEAU.

Absents : Mme COIGNY

Ont donné procuration : Mme COIGNY à M DESMOULINS

Secrétaire de séance : M SRACZYK

Adoption du compte rendu de la séance du 17 juin 2014.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2014 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

Décision 2014-04 : Mission d'étude confiée au cabinet AREA, pour le renforcement du réseau BT, la réfection de l'éclairage public et l'enfouissement du réseau France Télécom des rues Pasteur et Collas, pour un montant de 12 440 € HT.

Décision 2014-05 : Marché à procédure adaptée pour la pose de feux tricolores rue Joliot Curie : Entreprise SDEL, pour 44 396 € HT.

1. Tarifs pour location de la salle des fêtes à la demi-journée.

Le Conseil,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose les tarifs suivants :

	Une journée (9h-22h)	Deux jours	Demi-journée
Résidants	200 €	310 €	100 €
Extérieurs	260 €	400 €	130 €
Associations Saintines	100 €	155 €	50 €

2. SEZEO (Syndicat des énergies de la zone Est de l'Oise) : Mise à disposition des équipements relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à la SICAE Oise.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de M le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne **pas prendre de décision** faute de compréhension et de lisibilité et demande des informations complémentaires sur le rôle du SEZEO.

3. Décision modificative N°2 au BP 2014 communal.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative n°2 au BP 2014 communal ainsi qu'il suit :

Fonctionnement

Dépenses	Montant
----------	---------

coop scol ordinateur (subvention de 450 €) (article 6574)	270.00 €
(article 6227)- frais honoraires et contentieux	- 270.00 €

Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
----------	---------	----------	---------

AREA étude réseaux rues Pasteur et Collas (op 55- article 22534)	15 000.00 €	FCTVA-(1022)2	31 000.00 €
Véhicule technique (op 50-2182)	16 000.00 €		

4. Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour le financement des feux tricolores destinés à sécuriser l'accès au lotissement de l'OPAC rue Joliot Curie.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** auprès du Conseil Général de l'Oise une subvention pour la réalisation de travaux routiers permettant de sécuriser l'accès au lotissement de l'OPAC de l'Oise, rue Joliot Curie.
- Le **montant HT** de l'opération est fixé à **51 840,03 €**.

5. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

M le Maire informe le conseil et propose de délibérer lors du prochain conseil municipal.

6. Rapport annuel de la SAUR : service assainissement.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2013 du service d'assainissement établi par la société SAUR,

Entendu l'exposé de M le Maire,

- **Prend acte** du rapport annuel 2013 du service de l'assainissement.

7. Rapport annuel de VEOLIA : service de distribution de l'eau potable.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2013 du service de distribution de l'eau potable établi par la société VEOLIA,

Entendu l'exposé de M le Maire,

- **Prend acte** du rapport annuel 2013 du service de distribution de l'eau potable.

8. Motion de soutien à l'AMF.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de M le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Alerte** solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Questions et informations diverses :

- Organisation du repas du 5 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.